

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-trois novembre à 20h15, le Conseil Municipal de Vrigne-Meuse légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. CHANOT Jean-Christophe.

Etaient présents : Mmes TISSERANT Sylviane ; CHARPIN Sarah ; BECHET Francine ; MM. BOUANICH Denis ; GREGOIRE Yann ; BAUDIER Christophe, LE BOUEDEC Olivier.

Absents Excusés : Mmes HERNANDEZ Frédérique ; GREGOIRE Cathy (pouvoir à CHANOT Jean-Christophe) ; M COUCHOT Thierry (pouvoir à GREGOIRE Yann).

Secrétaire de séance : Mme TISSERANT Sylviane DATES DE CONVOCATION : 30/05/2018 - D'AFFICHAGE : 08/06/2018

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé et l'ordre du jour est abordé.

Désignation d'un membre volontaire pour la commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire explique que, dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales avec la mise en place du Répertoire Electoral Unique, les maires se voient transférer, en lieu et place des commissions administratives, qui sont supprimées et qui se réuniront pour la dernière fois au plus tard le 9 janvier 2019, la compétence pour statuer sur les demandes d'inscriptions et de radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour demeurer inscrits. Un contrôle a posteriori sera opéré par des commissions de contrôle créées par la loi. Dans les communes de moins de 1000 habitants, elle est composée de trois membres :

- un conseiller municipal de la commune,
- un délégué de l'administration désigné par le Préfet,
- un délégué désigné par le Président du tribunal de grande instance.

Il précise que le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales ne peuvent y siéger.

La commission de contrôle sera nommée par arrêté préfectoral dès le 1^{er} janvier 2019 et au plus tard le 10 janvier 2019 pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Entendu l'exposé, M BAUDIER Christophe se propose pour être membre de la commission de contrôle.

PAS DE VOTE

Enquête Publique « Transformation du POS en PLU et Périmètre Délimité des Abords du carré militaire et du monuments aux morts - Rapport et conclusions du commissaire enquêteur

Monsieur le Maire rappelle l'enquête publique ayant eu lieu du 25 septembre au 24 octobre 2018 et donne lecture du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur qui a émis un avis favorable.

PAS DE VOTE

Décisions Modificatives 2018 n°6,7 et 8

Le maire précise qu'il convient de procéder au transfert de l'avance de 5 871.68€ faite aux Ets COLAS dans le cadre des travaux du MAPA1 2017 **Travaux de Voirie et Réseaux Divers pour diverses rues du village**, pour cela la modification budgétaire suivante est nécessaire :

DM6/

Recette au Compte 238 (Chapitre 041) «Avances...» :	+ 5 872.00€
Dépense au Compte 2315 (Chapitre 041) «Installations matériels et outillages techniques» :	+ 5 872.00€

Ensuite il rappelle les termes de la **cession gratuite de bacs à fleurs à la commune de Clavy-Warby** décidée en 2017 et précise que ces bacs ont été retirés donc qu'il convient de procéder aux opérations et pour cela il propose la modification budgétaire suivante :

DM7/

Dépense au Compte 2041481 (Chapitre 041) «Autres communes... » :	+ 9 500.00€
Recette au Compte 21578 (Chapitre 041) «Autres matériels...» :	+ 9 500.00€

Enfin le maire rappelle les subventions complémentaires votées dernièrement et précise qu'un ajustement budgétaire est nécessaire pour le versement des sommes octroyées :

DM8/

Dépense au Compte 6574 «Subventions de fonctionnement... » :	+ 250.00€
Dépense au Compte 617 «Etudes...» :	- 200.00€
Dépense au Compte 6251 «Voyages...» :	- 50.00€

Ce qui laisse le Budget Primitif 2018 de la Commune, en équilibre en dépenses et en recettes dans chacune des sections.

Les membres du Conseil Municipal, ainsi informés, à l'unanimité, décident les modifications budgétaires telles que présentées.

RESULTATS DU VOTE	
Pour :	11
Contre :	0
Abstention :	0

Assurance statutaire du personnel 2018 - CNP

Après avoir entendu l'exposé du maire rappelant la réglementation en matière de marché public, et précisant que le montant total de toutes les assurances nécessaires au bon fonctionnement des services n'atteint pas le seuil de 25000€ ht les membres du conseil prennent connaissance des conditions générales et particulières 2019 adressées par CNP Assurances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide à l'unanimité de contractualiser avec la CNP concernant l'assurance du personnel pour l'année 2019 ;

**Approuve les taux, les éléments optionnels et les prestations tels qu'indiqués dans les conditions générales et particulières proposées par la CNP et jointes à la présente dont :*

**taux contrat agents IRCANTEC : 1.65% CNRACL : 7.8%,*

**montant de indemnités journalières agents CNRACL : 90%*

**délais de franchise en maladie ordinaire agents CNRACL et IRCANTEC : 15 jours par arrêt*

**retient l'option : Charges patronales 30 %.*

*Autorise le maire à signer le contrat CNP Assurances, conditions générales 2019, pour ses agents affiliés à la CNRACL et l'IRCANTEC, à compter du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 2019,

*Dégage les crédits correspondants.

RESULTATS DU VOTE	
Pour :	11
Contre :	0
Abstention :	0

Demande de Subvention au titre de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2019
Travaux de voirie concourant à la valorisation du parcours de mémoire :

*Elargissement du Chemin de Mézières et réfection de l'aire de retournement menant au Signal de l'Épine – cote 249,
*Réfection du trottoir rue de l'église menant au carré militaire

Le Maire rappelle les travaux déjà réalisés dans le cadre de la mise en œuvre d'un parcours de mémoire allant du chemin de mémoire esplanade de la Paix, passant par le carré militaire (rue de l'église) pour aller jusqu'au monument du signal de l'Épine (via le chemin de Mézières).

Il précise que sur ce parcours des travaux de réfection de trottoir rue de l'église et d'élargissement de trottoir (a minima 1.40m) chemin de Mézières avec réfection de l'aire de retournement pour les véhicules légers sont nécessaires pour garantir la sécurité des piétons.

Il propose au Conseil Municipal d'adopter ces travaux et de solliciter une subvention, aussi élevée que possible, auprès de Monsieur le Préfet des Ardennes et membres de la Commission DETR.

Le maire précise le plan de financement suivant :

Libellés	DEPENSES Montant éligible HT	RECETTES
Travaux de voirie concourant à la valorisation du parcours de mémoire :	14 107.80€	
* Elargissement du Chemin de Mézières et réfection de l'aire de retournement menant au Signal de l'Épine – cote 249,	8 354.40€	
* Réfection du trottoir rue de l'église menant au carré militaire	5 753.40€	
Subvention DETR 30%		4 232.34€
Autofinancement		9 875.46€
TOTAUX	14 107.80€	14 107.80€

Dit que le calendrier prévisionnel des travaux sera le suivant :

Début des travaux souhaité : dès réception du caractère complet de la présente demande et autorisation de débiter les travaux reçue soit début février 2019.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE M. le Maire à solliciter la subvention DETR au titre de 2019,

DIT que les crédits seront inscrits au budget,

CHARGE le maire de signer tout document afférent pour la réalisation des dits travaux.

RESULTATS DU VOTE

Pour :	11
Contre :	0
Abstention :	0

La séance est levée à 21H15